République Française
Département Cher
Commune

Compte rendu de séance

Séance du 5 Juin 2026

L'an 2026 et le 5 Juin à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de Conseil sous la présidence de BARNIER Patrick Maire

Présents : M. BARNIER Patrick, Maire, Mmes : BUFFAULT Aurélie, KUCEJ Yvonne, MUSIAL Sandrine, PRINET Josiane, SAMSON Véronique, SOUESME BARNIER Caroline, TIRAN Carole, MM : BURLAUD Patrice, CHAUMEAU Pascal, DELION Thierry, GAYRARD Francis, GONÇALVES Jean-Rémy, LAMBERT Denis, PONROY Hubert, POULAIN Éric, ROBINET Patrick

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BLANC Élise à Mme SOUESME BARNIER Caroline, LE FUR Aurélie à M. GONÇALVES Jean-Rémy

A été nommé(e) secrétaire : M. DELION Thierry

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mai 2026
2 – Convention avec l'accueil de loisirs de Trouy - D_05062026_05
3 – Délégation du maire de certaines attributions du conseil municipal - D_05062026_02
4 – Convention dans la cadre de Noirlac hors les murs - D_05062026_03
5 – Convention d'autorisation d'utilisation du gymnase - D_05062026_04
6 – Désignation des délégués pour les élections sénatoriales - D_05062026_01
7 – Questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu de la séance du 19 mai 2026

Vote : A l'unanimité (pour : 16 contre : 0 abstention : 0)

17h45 : arrivée de Carole Tiran et Pascal Chaumeau

2 – Délégation du maire de certaines attributions du conseil municipal

réf : D_05062026_02

Vu la délibération n°4 du 20 mars 2026 relative aux délégations au maire de certaines attributions du conseil municipal,

Vu la lettre de la préfecture du Cher du 12 mai 2026,
Considérant les précisions demandées pour les articles 10 et 13 de la délibération du 20 mars 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Maire le pouvoir

Article 1 : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 30 000 €.

Article 2 : de demander à tout organisme financeur sans limite de montant l'attribution de subventions.

Article 3 : les autres articles de la délibération n°4 du 20 mars 2026 demeurent inchangés.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

17h56 : arrivée de Sandrine Musial
17h58 : départ de Patrice Burlaud

3 – Convention dans la cadre de Noirlac hors les murs
réf : D_05062026_03

Vu le projet de convention avec l'abbaye de Noirlac dans le cadre de "Noirlac hors les murs",
Considérant le concert organisé à l'abbatiale Saint Martin le 15 juin 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le maire à signer la convention avec l'abbaye de Noirlac.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

4 – Convention d'autorisation d'utilisation du gymnase
réf : D_05062026_04

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande faite par l'office français de la biodiversité dont certains membres habitent la commune de pouvoir utiliser le gymnase pour des entraînements,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'utilisation du gymnase avec l'office français de la biodiversité.

Vote : A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstention : 0)

18h09 : arrivée de Patrice Burlaud

5 – Convention avec l'accueil de loisirs de Trouy
réf : D_05062026_05

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu le projet de convention "séjours centre de loisirs" entre la commune de Trouy et la commune de Plaimpied-Givaudins dont l'objet est l'accueil des enfants résidant à Plaimpied-Givaudins aux séjours de vacances organisés par la commune de Trouy dans le cadre de son centre de loisirs du 5 juillet au 31 décembre 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le maire à signer la convention "séjours centre de loisirs" avec la commune de Trouy pour la période allant du 5 juillet au 31 décembre 2026.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

6 – Désignation des délégués pour les élections sénatoriales
réf : D_05062026_01

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté n°2026-0616 du 26 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués suppléants et de délégués supplémentaires à élire par les conseils municipaux pour l'élection des membres du collège sénatorial,
Considérant que dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués et de suppléants à élire est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars 2026 soit 5 délégués et 3 délégués suppléants pour la commune de Plaimpied-Givaudins,

Considérant que l'élection des délégués et de leurs suppléants dans les communes de 1000 habitants et plus a lieu au scrutin de liste paritaire, complète ou incomplète, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel et que l'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément,

Considérant qu'en vertu de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral doit être présidé par le Maire (ou son remplaçant) et est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Josiane Prinet, M. Patrick Robinet, Mme Aurélie Buffault, M. Jean-Rémy Gonçalvès ; M. Thierry Delion ayant été désigné secrétaire.

Une liste est présentée par :
- Mme Josiane Prinet

Il est procédé à l'élection des délégués et des suppléants.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0

- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- Ont obtenu :
Liste Josiane Prinet : 19

Sont désignés délégués titulaires : Josiane Prinet, Denis Lambert, Yvonne Kucej, Thierry Delion, Carole Tiran.
Sont désignés délégués suppléants : Eric Poulain, Caroline Souesme-Barnier, Patrice Burlaud.

Vote : A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

M. le Maire rappelle les prochaines commémorations à venir. Il est demandé pour les commémorations en semaine que les horaires soient fixés un peu plus tard pour que les élus qui travaillent puissent y participer. Il indique que la planification des commémorations est de sa responsabilité.

M. Ponroy demande s'il ne faudrait pas communiquer sur les places de stationnement qui existent autour de l'école.
M. le Maire indique qu'une communication sur la possibilité de se garer sur les places en mélange terre/pierres sera faite à la rentrée lorsque l'herbe aura un peu poussé.

Mme Buffault demande quand se réunira la commission transition écologique.
M. le Maire répond qu'il y en aura une à la rentrée avec notamment le sujet de l'embellissement du cimetière.

Séance levée à 18h45